

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme Question écrite n° 25002

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le secrétaire d'État au tourisme de présenter les conclusions du Gouvernement sur la saison passée de sports d'hiver. Il apparaît en effet, selon les statistiques, une certaine désaffection des skieurs. La suppression en cinq ans de 50 % des classes de neige, la vétusté du parc des remontées mécaniques, le manque d'hébergement des travailleurs saisonniers en sont les causes. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement relatives à une politique de promotion des stations de ski afin d'en améliorer la fréquentation.

Texte de la réponse

Au cours de la saison 2002-2003, le chiffre d'affaires des exploitants de remontées mécaniques françaises a augmenté de 14 % par rapport à la moyenne actualisée des saisons 1998-1999 à 2001-2002. Par ailleurs, la progression de fréquentation des domaines skiables, mesurée en nombre de journées-skieurs, par rapport à la moyenne des trois saisons précédentes, est de 11 %. Les clients se sont répartis sur la totalité des domaines skiables, y compris dans les petites stations et dans celles situées en moyenne montagne qui ont connu les progressions de fréquentation les plus fortes, alors que les grandes et très grandes stations ont simplement maintenu la progression constante de leur fréquentation d'environ 2 % par an. Concernant les domaines nordiques, après deux saisons difficiles, l'activité a retrouvé cette dernière saison un niveau satisfaisant, le montant total de la redevance ayant dépassé les 10 millions d'euros, proche des meilleures saisons antérieures (1993-1994 et 1998-1999). Ces bons résultats conjoncturels ne doivent cependant pas masquer certaines fragilités liées, dans les petites stations, au renouvellement attractif des équipements, et dans les grandes stations, dont la qualité des domaines skiables est incontestable, à des hébergements qui nécessiteraient d'être rénovés. Le comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003 a pris en compte le besoin de conforter l'économie touristique hivernale des stations de montagne. Concernant le tourisme des jeunes, un guide sur leur accueil touristique, destiné aux élus et professionnels des stations, sera réalisé en 2004. S'agissant du logement des saisonniers, des mesures sont d'ores et déjà prises, mais l'effort doit être poursuivi. Par ailleurs, les perspectives de décentralisation et de renforcement du rôle des comités de massif devraient favoriser l'émergence de politiques bien adaptées massif par massif, l'État se concentrant sur les différents éléments contribuant à la qualité de l'offre touristique globale, et à leur promotion internationale. Enfin, en matière de promotion, le secrétariat d'État au tourisme a soutenu financièrement les campagnes en faveur des sports d'hiver et celles relatives au tourisme d'été en montagne, développées par les Professionnels associés de la montagne (PAM).

Données clés

Auteur: M. Jean Tiberi

Circonscription: Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 25002 $\textbf{Version web:} \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE25002}$

Rubrique : Tourisme et loisirs Ministère interrogé : tourisme Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7243 **Réponse publiée le :** 24 novembre 2003, page 9063